



# DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**Identification de la collectivité** : Conseil départemental des Alpes-Maritimes

**Identification de l'autorité** : Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes

**Nom et adresse** : Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes, CTNRU, Service du Patrimoine culturel, CADAM, 147, boulevard du Mercantour, B.P. 3007, 06201 Nice Cedex 3.

## **Consultation pour l'étude des décors peints (peintures murales), de l'église des Trinitaires de Saint-Etienne-de-Tinée (Alpes-Maritimes)**

### **CONTEXTE :**

L'église des Trinitaires a reçu un décor mural peint, probablement couvrant l'ensemble des élévations, dont les éléments les plus remarquables, composés de scènes figuratives, sont situés dans deux chapelles latérales, et sont toujours visibles.

Actuellement, le bâtiment fait l'objet d'une restauration d'ampleur (toiture et façades extérieures), à laquelle viendra s'ajouter une importante opération de restauration des fresques intérieures, dont cette consultation est la première étape.

D'autres éléments de décor sont présents :

- Sur l'ensemble des parements, certains décors sont également encore dégagés, mais ont été détournés, les fonds clairs ayant été repris tardivement. Il s'agit, notamment au revers de la façade, d'éléments de panneautage en trompe l'œil, imitant des intarsia ou marqueteries de marbre noir rouge et blanc, dans la tradition des productions génoises de marbre de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce décor, surtout présent au revers de la façade, est signé et daté du 3 juin 1720.
- On remarque également des trompe l'œil de fausses tribunes, de fausses balustrades, qui formaient un ensemble avec des fonds plus sobres, mais qui ont été entièrement repeints dans des tons blanc et rose, sans doute à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.
- Dans le chœur, tant sur les murs du chevet, que sur les deux arcs des tribunes ouvrant sur le maître-autel, il est probable que des décors aient été également occultés.
- La voûte semble simplement blanchie, en revanche, la corniche qui termine l'élévation des murs nécessitera, comme ces derniers des investigations.

### **OBJET DE LA COMMANDE**

- Faire un constat d'état général des décors peints de la chapelle, ceux apparents et ceux dont la présence a été récemment confirmée sous le badigeon blanc actuel.
- Effectuer des sondages stratigraphiques en recherche de décors.
- Faire une critique d'authenticité : repérer les différents états successifs en les mettant en relation entre eux à l'échelle de l'édifice dans une mise en perspective historique.
- Établir une stratigraphie dénombrant les couches en présence et mettant en évidence leur intérêt relatif et leur parti décoratif particulier.
- Dresser un état sanitaire général et procéder à des tests localisés de dégagement et de consolidation des supports dégradés ou déstabilisés.

- Étudier la nature des mortiers, peintures et liants.
- Vérifier la faisabilité d'un dégagement, localisé ou général.
- Faire des propositions de conservation préventive.
- Proposer un parti de présentation général à partir des analyses et proposer de manière adaptée et localisée un protocole de restauration.
- Estimer les coûts d'opération.

#### **PERIMETRE DE LA COMMANDE :**

Des sondages devront être effectués sur chacun des éléments structurant du décor mural, permettant de mettre en évidence les anciens badigeons, en relation avec les éléments plus savants, tels que faux panneautages, faux balustres, décors historiés des deux chapelles latérales, intrados des arcs des tribunes du chœur.

A cet effet, il est demandé de réaliser un ensemble de sondages d'environ 20cm<sup>2</sup>, sur les éléments ci- après :

- au revers de la façade ouest, sur chacun des panneaux de fonds repeints en blanc, les fausses tables roses, les pilastres, une section de corniche.
- sur les piliers séparant chacune des chapelles.
- sur l'élévation de l'intrados des arcs des chapelles (base, corps du pilastre, intrados de l'arc)
- dans le chevet, sur la voûte d'arrêtes, sur les murs, pilastres, corniche sommitale.

Le prestataire, grâce aux tests de dégagement et dans ses conclusions :

- permettra d'apprécier l'intérêt des décors mis à jour,
- proposera la meilleure technique de mise au jour du décor, a priori celui d'origine, dans la perspective d'une restauration.
- consignera les étapes de son travail avec photographies et les résultats de ses études dans un rapport conclusif

#### **LES COMPETENCES**

Le candidat devra posséder les compétences suivantes : maîtrise des techniques de restauration d'œuvres picturales, notamment de fresques murales.

Il sera titulaire d'un diplôme d'État en restauration de peintures murales ou équivalent.

Ces compétences sont obligatoires et seront clairement exprimées dans un curriculum vitae joint au dossier de candidature.

#### **LES DOCUMENTS D'ANALYSE DE LA PROPOSITION.**

Le prestataire fournira, à l'appui de sa candidature un mémoire technique définissant son protocole :

- dans la réalisation des sondages,
- dans la recherche de la stratigraphie,
- dans l'analyse historique, stylistique et iconographique,
- dans l'analyse physico-chimique des liants et peintures, la détection de pathologies ou d'incompatibilités de matériaux.

Dans ce mémoire, il détaillera les moyens humains, les moyens matériels et scientifiques envisagés pour l'opération

Il produira un planning prévisionnel détaillé dans le respect du délai fixé de réalisation de la prestation.

Il apportera la preuve de son expérience dans les domaines de la prestation, et sur des opérations de type comparable, en fournissant ses références et en produisant des exemples de réalisations sur la base des trois dernières années.

Il fournira un devis détaillé de chaque poste de travaux en justifiant de manière détaillée son offre de prix qui sera décomposée dans un tableau de décomposition des coûts, par poste et par intervenant en faisant correspondre l'offre de prix et l'évaluation en jour/homme du temps passé selon les qualifications des intervenants.

Il tiendra compte des sujétions de mise en œuvre propres à sa prestation, eu égard notamment au positionnement en hauteur des décors analysés, aux contraintes de site et de localisation.

### RECONNAISSANCE DES LIEUX

Avant la remise de son offre, le prestataire devra obligatoirement avoir fait une visite des lieux.

Une attestation de visite qui indiquera le nom du candidat, le jour et l'heure de visite, qu'il signera, lui sera remise. Une copie de cette attestation de visite sera jointe à la proposition. Pour la visite, il convient de contacter le 07.84.28.21.69.

### LES DOCUMENTS A PRODUIRE :

- le CV des personnes qui réaliseront la prestation
- le mémoire technique
- le planning prévisionnel
- les documents justifiant de son savoir faire
- l'attestation de visite
- le devis détaillé.

L'absence de l'un de ces documents rendra la proposition irrégulière, elle ne sera pas analysée.

### DELAI DE REALISATION DE LA PRESTATION IMPERATIF

Le travail devra avoir été réalisé pour le **30 octobre 2020**.

Le candidat retenu en sera informé au cours de la 1<sup>ère</sup> semaine du mois d'août afin de démarrer la prestation au plus tard le 15 août.

### JUGEMENT DES OFFRES

#### Critères de jugement des offres :

Le jugement des propositions sera effectué au moyen des critères suivants :

1. la valeur technique (pondération : 70%)
2. le prix (pondération (pondération : 30%)

#### Notation de la valeur technique : élément d'explication du calcul

La valeur technique sera notée sur 20, en fonction des éléments suivants au regard des documents à produire qui seront joints à la proposition :

Sous-critère 1 : la méthodologie employée (noté sur 8),

Sous-critère 2 : le matériel utilisé et les techniques d'analyse (noté sur 5),

Sous-critère 3 : le nom et expérience professionnelle de(s) la personne(s) affectée(s) à la réalisation de la prestation (noté sur 5),

Sous-critère 4 : le calendrier de réalisation de la prestation (noté sur 2).

La somme totale des notes élémentaires obtenues correspondra à la note VT.

La note VTO se verra affectée de la pondération de 70 % soit : Note globale VTO = Note VTO x 0,70

Notation du prix : élément d'explication du calcul

Le prix sera noté sur 20.

Le classement sera établi du moins disant au plus disant. Le moins disant se verra attribuer la note maximale de 20. Les autres candidats seront ensuite notés en fonction des écarts de prix constatés entre leur offre et celle du moins disant.

Le mode de calcul appliqué sera le suivant :

$N = \text{note maxi} \times (M_{\text{mini}}/M)$

dans laquelle :

N est la note avant pondération

M est le montant de l'offre à analyser

M<sub>mini</sub> est le montant de l'offre la moins-disante

sachant que la note maximale est 20.

La note obtenue se verra affectée du coefficient de 0,30

Note globale Prix = Note Prix x 0,30

La note finale sera calculée de la façon suivante :

Note globale valeur technique + Note globale prix = Note finale du candidat

Date limite de remise des propositions: **15 juillet 2020 à 14h.**

Les offres peuvent être déposées sur la plateforme, par mail ([jbracq@departement06.fr](mailto:jbracq@departement06.fr)) ou par voie postale (Service du Patrimoine culturel, CTNRU, CADAM, 147, boulevard du Mercantour, B.P. 3007, 06201 Nice Cedex 3).

**Renseignements complémentaires :**

Téléphone : 07 84 28 21 69

Mail : [jbracq@departement06.fr](mailto:jbracq@departement06.fr)  
[ou sdegalleani@departement06.fr](mailto:sdegalleani@departement06.fr)

---